

QU'EST-CE QU'UN COUP D'ÉTAT ?

En janvier 2004, j'écrivais un article, *Pourquoi tous ces coups d'État en Afrique ?*, publié dans Le Monde Diplomatique et qui eut alors un grand retentissement. En 2013, je rédigeais la préface de l'ouvrage de Benoît Lohni, *Instabilité et institutions politiques en Afrique centrale francophone (1960 – 1977)* paru chez Agora Éditions, et qui analyse les coups d'États dans cette région du monde. Il y a quelques mois, d'autres travaux m'invitaient à condenser mes réflexions africaines à la lumière des travaux de Gabriel Naudé consignés dans *Considérations politiques sur les coups d'État*, ouvrage indispensable pour qui veut comprendre l'un des points essentiels de la naissance, de la vie et de la mort des États.

Qu'est-ce qu'un coup d'État ? répond à cette sollicitation et, au vrai, est un chapitre de mon livre, *La Conspiration des médiocres* dans lequel sont approfondies les réflexions de Marx sur les « coups d'État en miniature » (idée centrale de son ouvrage *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*), mais à l'aune de la philosophie hégélienne de l'histoire qui, s'agissant de la France, met au jour le sens des événements des Trente Glorieuses (1945 - 1975) à nos jours. Car, sans une théorisation du coup d'État, il est pratiquement impossible de saisir l'évolution de ces dernières décennies.

Qu'est-ce qu'un coup d'État ?

L'acception actuelle et généralement admise définit le « coup d'État » comme l'abolition ou le **renversement d'un pouvoir politique, d'un régime et/ou d'institutions en vigueur**, quelle que soit leur nature, leur légitimité et/ou leur légalité. À cette définition sont toujours ajoutés les critères du mode opératoire : un coup d'État s'opérerait de **manière illégale** et, dans la plupart des cas, de **façon violente, subite, rapide, secrète**, par un petit nombre d'**individus**. Le coup d'État devient un putsch, lorsqu'il est l'œuvre de militaires (Cuba 1934, Togo 1963, Brésil 1964, Grèce 1967, Chili 1973, France : putsch d'Alger 1958 par le Groupe des sept, abandon du projet de coup d'État du général de Gaulle contre René Coty 1958 ; coup d'état (putsch) des Généraux 1961, etc.) ou alors se transforme en une révolution quand il est populaire (Révolution française 1789, Russie 1917, Cuba 1959, Pologne 1989, etc.).

Cette définition prend en compte trois éléments : le *fait* (abolition, renversement), les *modes opératoires* (violent, rapide, secret, subite) et les *variantes* (putsch, révolution). Cependant, elle demeure étroite, puisqu'elle ne couvre pas l'étendue du phénomène. Par exemple, n'est pas pris en considération le **contrecoup d'État** qui est littéralement un coup d'État, mais dont l'objectif est de réinstaller un pouvoir renversé, ou alors l'occasion d'un troisième coup d'État aboutissant à un régime différent de celui qui précédait le premier coup d'État et de celui mis en place par ce contrecoup d'État.

En outre, contrairement à ce que pose la définition classique, il a existé des coups d'État qui se sont étendus dans la durée, avant de réussir ou d'échouer. Par ailleurs, un contrecoup d'État peut refuser l'usage des armes et procéder, de façon démocratique, par des élections transparentes. Dans ce cas, il est dit pacifiste. Tel a été le cas en Guinée-Bissau où Joao-Bernardino Vieira, héros de la lutte armée d'indépendance, s'étant emparé du pouvoir par un putsch (1980), a été renversé par un long putsch (1998 - 1999), avant de revenir au pouvoir après des élections démocratiques (2005). Ce fut la mise en œuvre d'un véritable contrecoup d'État à la fois pacifiste et démocratique. Enfin, il y a également des contrecoups d'État révolutionnaires qui ont fait avorter des contrecoups d'État qui étaient des putschs. Un récent exemple : au Burkina Faso, du 16 au 23 septembre 2015, le général

Gilbert Diendéré tenta un contrecoup d'État militaire dans le but de réinstaller l'ancien chef d'État, Blaise Compaoré, chassé du pouvoir le 31 octobre 2014 par un coup d'État révolutionnaire.

En somme, si un contrecoup d'État démocratique ou révolutionnaire peut-être et doit-être, en dernier ressort, également considéré comme un « coup d'État », alors il est permis d'admettre, à partir des cas bissau-guinéen et burkinabé, que la *rapidité* (durée), la *soudaineté*, le *secret* et le *petit nombre* (de comploteurs) ne sont pas des critères déterminants pour définir ce qu'est, en propre, un coup d'État.

Par ailleurs, il est un autre type de « coups d'État » qui, ne visant que la création d'un État ou la « survie » ou la « préservation » d'un pouvoir, usent de tous les moyens et occasions pour cette finalité : *la raison d'État*. Et cela, on l'oublie souvent.

Que *la raison d'État*, dès lors qu'elle est mise en œuvre, soit le coup d'État par excellence, c'est la problématique qui est au cœur des réflexions de Gabriel Naudé, l'un des plus étonnants et plus corrosifs penseurs politiques. Au fond, sa conception, forgée durant la première moitié du XVII^e siècle, se distingue par une approche originale du « coup d'État », dont il invente ou plus exactement refonde le concept, comme il en a lui-même pleinement conscience : « cette matière est si nouvelle, note-il, et si relevée par-dessus les communs sentiments des politiques, qu'elle n'a presque encore été effleurée par aucun d'eux, comme l'a remarqué Bodin... ».

Ajoutons que, selon Naudé, en matière politique, le coup d'État devrait être la préoccupation fondamentale des princes et le thème principal des penseurs : « entre tous les points de la politique, écrit-il, je ne vois pas qu'il y en ait un moins agité et moins rebattu, ni pareillement plus digne de l'être que celui des secrets, ou pour mieux dire des coups d'État... ». Sa problématique et sa visée théorique sont on ne peut plus claires : « que de vouloir parler de la politique suivant qu'elle se traite et s'exerce aujourd'hui, sans rien dire de ces coups d'État, c'est proprement ignorer la *pédie* ». G. Naudé est le penseur du coup d'État.

Sa conception générale et détaillée du coup d'État est exposée dans ses *Considérations politiques sur les coups d'État* qui en donnent une définition plus adéquate et bien plus large, une description étayée par une foule d'exemples historiques et une classification précise des faits.

Pour entrer dans le clair du sujet, rappelons que Naudé distingue trois formes principales de coup d'État, dont seule la dernière coïncide parfaitement avec *la raison d'État* elle-même. Car, à ses yeux, le coup d'État parfait ou absolu est *la raison d'État* elle-même lorsqu'elle est totalement mise en branle, accomplie, c'est-à-dire portée à son terme, sans limite morale aucune, si ce n'est celle précisément d'une éthique de la sauvegarde de l'État, quel qu'en soit le prix, le coût et les effets. Le coup d'État le plus remarquable ou idéal est donc celui qui réalise *l'axiome de Cardan*.

La « doctrine » de Gabriel Naudé, qui formalise ses « conceptions extravagantes » selon son mot, repose donc sur une antinomie radicale entre morale (subjective, privée) et éthique (objective, publique). Et peu importe la première, car ne vaut que la seconde. C'est cette tension-là qui anime sa doctrine. Toutefois, cette tension n'est elle-même qu'une extension de la hiérarchisation originelle entre *l'entendement* (la contemplation, les sciences, la théorie) et la *volonté* (l'agir, la pratique, les actions morales), qui sont les deux facultés principales de l'âme ou fonctions essentielles de l'esprit humain. L'Être, comme l'affiche depuis toujours la philosophie, c'est la volonté. En conséquence de quoi, toute action de l'État, mieux, toute action d'État ne doit ni même ne peut que se fonder sur une éthique dépourvue de toute considération moralisante :

« Pourquoi serait-il donc défendu, *s'interroge-t-il*, à un grand politique, de savoir hausser ou baisser, produire ou resserrer, condamner ou absoudre, faire vivre ou mourir, ceux qu'il jugera expédient de traiter de la sorte, pour le bien et le repos de son État ?

Beaucoup tiennent que le prince bien sage et avisé, doit non seulement commander selon les lois, mais encore aux lois même si la nécessité le requiert. Pour garder justice aux choses grandes, dit Charron, il faut quelquefois s'en détourner aux choses petites, et pour faire droit en gros, il est permis de faire tort en détail ».

À un État, seules lui importent sa naissance et sa préservation ou sa conservation. Et le « bon politique » ou l'« homme de bien et d'honneur », qui en est le conseiller, ne sont définis que par cette capacité à s'en tenir à cette éthique-là qui n'est que du ressort de la volonté, c'est-à-dire *in fine* de la décision des grands hommes contre la crainte de mourir, selon Gabriel Naudé :

« Alexandre se propose-t-il, quoique jeune et très mal fourni d'argent et soldats, de subjuguier les Perses, et de passer jusques aux Indes, il en vient à bout. César entreprend-il de gouverner seul cette grande République qui commandait à toutes les autres, il en trouve le moyen. Deux pâtres Romulus et Tammerlan ont-ils volonté de fonder deux puissants empires, ils l'exécutent ; Mahomet se veut-il faire de marchand prophète, et de prophète souverain d'une troisième partie du monde, il lui réussit. Et quel pensez-vous, Monseigneur, avoir été le principal ressort qui a causé tous ces merveilleux effets, nul autre en vérité, sinon celui que Juvénal nous enseigne de toujours mettre et placer entre les premiers de nos souhaits avec son *fort esprit qui soit guéri des craintes de la mort* (Juvénal, *Satires.*) ».

Il n'y a donc de raison d'État véritable que le coup d'État effectif, et la réciproque est vraie. Dès lors, n'entrent plus en ligne de compte comme autant d'inhibitions morales, toutes les branches du vice : mensonges, ruses, tromperies, assassinats, empoisonnements, exécutions, guerres ; car ces actions ne valent plus comme des fautes ou des crimes, si et seulement si elles participent du coup d'État. Dans l'histoire des idées politiques, aucun penseur n'avait porté si loin cette conception. Pas même Machiavel, son maître.

Pour étayer son approche, G. Naudé cite, sur trois pages, les exemples de tous ces humains qui dans l'histoire universelle ont voulu se diviniser à l'aide de stratagèmes, afin de fonder ou asseoir leur pouvoir : Salmonée, Psaphon, Héraclides le Pontique, Empédocle, Romulus, Moïse, Pythagore et, le plus ingénieux d'entre eux, Hercule. Il mentionne également les cas de tous ceux qui firent croire à leurs contemporains qu'ils conversaient ou étaient inspirés par un génie : Socrate, Plotin, Porphyre, Brutus, Sylla, Apollonius, Pic de la Mirandole, Cecco d'Ascoli, Hermolaus, Savonarole, Niphus, Postel, Cardan, Campanella, etc. Il rappelle également les artifices de Scipion, de Vespasien, de Sémiramis, de Cyrus, et surtout les coups d'État d'Alexandre, de Romulus, de Numa Pompilius, de Mahomet, de Clovis, de Charlemagne, de Jeanne d'Arc. Et les meurtres et grands crimes commis par Hannibal et surtout les Médicis. Sous ce rapport, la Saint-Barthélemy préméditée par Catherine de Médicis, massacre à grande échelle qu'il étudie dans tous ses aspects, eût été, *écrit-il*, le plus « hardi coup d'État » si, par efficacité, elle avait conduit à l'élimination de tous les protestants. L'État s'en serait trouvé conforté, *dit-il*. Et, tout compte fait, cette nuit sanglante fut beaucoup moins féroce que les « journées de Coutras, de Saint-Denis, de Moncontour, ni tant d'autres tueries ». Et alors de se remémorer ce que les habitants de Césarée firent aux Juifs, du nombre prodigieux de morts que fit César dans ses guerres, et Pompée de même, ceux de Quintus Fabius, de Caius Marius, de Charles Martel, de Sylla, de Sempronius Gracchus et des massacres commis par les Espagnols dans le Nouveau

Monde. Au fond, estimera-t-il, la Saint-Barthélemy ne fut qu'une de ces grandes « tragédies sanglantes » qui parsèment l'histoire universelle des nations.

Tous ces tours et crimes, tous ces grands mensonges, ruses inouïes, artifices remarquables, tous les assassinats ciblés, exécutions, empoisonnements et pièges, etc., ne sont aux yeux de Gabriel Naudé que des coups d'État. Et pour mesurer leur nécessité, leur ampleur historique et leur efficacité politique, il conçoit une représentation pour le moins équivoque et méprisante du peuple définie comme *populace* : « J'entends par ce mot [peuple], écrit-il, le vulgaire ramassé, la tourbe, la lie populaire, gens sous quelque couvert que ce soit de basse, servile, et mécanique condition ».

Cependant, de façon paradoxale, Gabriel Naudé admet que « les meilleurs coups d'État » sont ceux portés par la *populace*, ou en d'autres termes, que, en définitive, c'est le peuple lui-même « qui donne le plus grand branle à tout ce qui se fait d'extraordinaire dans l'État ». C'est bien la seule qualité, mais la plus importante en matière d'initiative historique, qu'il reconnaît au peuple.

À cette image sans nuance et à cette sentence équivoque sur le peuple, il ajoute tous les défauts : profondément superstitieux, crédule à souhait, sot par nature et bête, inconstant, violent puis doux, vindicatif, docile et rebelle, brutal, furieux, imbécile, faible et fort à la fois, sans jugement. Au fond, ce n'est qu'« une bête à plusieurs têtes, vagabonde, errante, folle, étourdie, sans conduite, sans esprit, ni jugement... ».

Il cite alors Palingène sur la sottise du peuple, appuie cela par Salluste et conclut : « Mais moi je passe plus outre, et dis qu'elle [la *populace*] est inférieure aux bêtes, pire que les bêtes, et plus sotte cent fois que les bêtes mêmes ; car les bêtes n'ayant point l'usage de la raison, elles se laissent conduire à l'instinct que la nature leur donne pour règle de leur vie, actions, passions et façons de faire, dont elle ne se départent jamais, sinon lorsque la méchanceté des hommes les en a fait sortir. Là où le peuple [...] étant doué de la raison [...] en abuse en mille sortes, et devient par son moyen le théâtre où les orateurs, les prédicateurs, les faux prophètes, les imposteurs, les rusées politiques, les mutins, les séditionnaires, les dépités, les superstitieux, les ambitieux, bref tous ceux qui ont quelque nouveau dessein, représentent leurs plus furieuses et sanglantes tragédies. Aussi savons-nous que cette *populace* est comparée à une mer à toutes sortes de vents et de tempêtes ; au caméléon qui peut recevoir toutes sortes de couleurs excepté la blanche ; et à la sentine et cloaque dans laquelle coulent toutes les ordures de la maison. Ses plus belles parties sont d'être inconstante et variable, approuver et imputer quelque chose en même temps, courir toujours d'un contraire à l'autre, croire de léger, se mutiner promptement, toujours gronder et murmurer : bref tout ce qu'elle pense n'est que vanité, tout ce qu'elle dit est faux et absurde, ce qu'elle impute est bon ; ce qu'elle approuve mauvais, ce qu'elle loue infâme, et tout ce qu'elle fait et entreprend n'est que pure folie ».

Cette image de la *populace* semble s'être cristallisée durant l'adolescence de Gabriel Naudé, quand il fut témoin de la grave crise parlementaire de 1615 à Paris, qui opposera les représentants de la Noblesse, partisans de la cassation du droit naturel, à ceux du tiers-État favorables à la suppression de la pension aux gentilshommes inutiles. Il n'avait que treize ans et en ressortira très marqué. En effet, c'est à cette occasion, dont il a gardé un souvenir intact, qu'il prit l'exacte mesure de la vigueur et de l'inconstance de la *populace* parisienne qui, si le roi n'avait pas pris l'initiative d'arrêter cette dissension, eût pu « ruiner la France ». Il fut spectateur intéressé et auditeur des vacarmes de son premier « coup d'État » populaire étouffé.

Plus tard, cette puissance massive et aveugle de la *populace* ainsi que la versatilité de son caractère deviendront deux facteurs déterminants dans sa conception des coups d'État populaires. Et

c'est aussi, note-t-il, en raison de ces deux facteurs que le prince doit « connaître, quel est [le] naturel [du peuple] et avec combien de hardiesse et d'assurance on peut s'en servir, et la tourner et disposer à ses desseins ». Ainsi, le « bon politique » doit-il percevoir le peuple comme *populace*, afin de le manipuler pour parvenir à ses buts, dont le principal et l'unique est la conservation de l'État. La *populace* est un « moyen ». Rien d'autre, selon Gabriel Naudé.

Il revient donc au prince d'utiliser au mieux les caractéristiques de la *populace*. D'abord, sa grande crédulité. En effet, le peuple, affirme-t-il, est attaché à la superstition qui a « toujours été le premier masque que l'on a donné à toutes les ruses et tromperies ». Ainsi la *populace* croit-elle spontanément à toutes les balivernes qui lui sont racontées ; candide, elle reste séduite par les fariboles des Rose-Croix, admet l'existence des loups-garous, lutins et autres fées ; ingénue, elle se fie en entier aux prédictions des cabalistes et des astrologues : « c'est donc un grand chemin ouvert aux politiques pour séduire ou tromper la *populace*, que de se servir de ces prédictions ». Elle est séduite par les galimatias et les formules alambiquées des alchimistes ; elle estime réelle les sorcières et vrai le prétendu pouvoir des magiciens ; stupide, elle prend l'hystérie pour une possession démoniaque ; fétichiste, elle accorde des vertus aux poils du mulet de Pierre l'Ermite ou de la divinité à la dent d'un singe, d'un bœuf, d'un chat ou à un oignon. Elle incline volontiers à gober les astuces de prêtres de Canopus, de ceux de Thamuz ou Adonis.

C'est que le peuple a les oreilles sensibles, d'une part, aux histoires merveilleuses contées par les prêtres en religion, et, d'autre part, à l'éloquence orale ou écrite des orateurs en politique. Aussi la *populace* cède-t-elle toujours à l'écoute de beaux discours et se laisse facilement remuer par les harangues. Par suite, il est des situations où la parole est de bien plus d'effets que les armes.

Ainsi, les hommes politiques n'ont aucun tort à vouloir utiliser les possibilités qu'offrent les religions. Et Gabriel Naudé dénombre cinq façons pour les législateurs de faire usage de la religion : tout d'abord, en se réappropriant la fausse « communication avec les dieux » que revendiquent les religieux. Ce que feront Alexandre, Vespasien, Scipion avec Jupiter capitolin, Sylla avec Apollon de Delphes, Sertorius avec sa biche, Charles Quint avec l'hérésie de Martin Luther, Jacques Bussulirius, Jean de Vicence, Jérôme Savonarole, Guillaume Postel, Campanella, et bien d'autres ; puis, en s'appuyant sur « les miracles, les songes et les visions, les prodiges, les monstres » qu'ils doivent impérativement feindre pour impressionner le peuple ; ensuite, en ayant recours aux « faux bruits, révélations et prophéties » ; en outre, ils doivent savoir saisir le moment opportun pour réaliser ces différentes actions ; enfin, ils doivent connaître le temps opportun, les bonnes « occasions », et « bien choisir l'heure et temps favorable » ainsi que les circonstances appropriées pour parfaire leurs coups d'État.

En somme, conclut Gabriel Naudé : la religion est un outil efficace, pour qui veut subjuguier et assujettir le peuple. C'en est « le plus facile et le plus assuré moyen » au service du politique dont la mission essentielle dans l'histoire est d'affirmer et d'affermir la puissance publique.

En tous les cas, comparé au *Prince* de Machiavel, il ressort de la lecture des *Considérations politiques sur les coups d'État* que Naudé va beaucoup plus loin que son prédécesseur et maître. En effet, sa conception éthique du coup d'État écarte toute approche quantitative et moralisante des morts (peu importe leur nombre) au profit d'une approche qualitative (servent-ils à la création et à la survie des États ?) qui, si elle est bien menée, se révèle finalement moins coûteuse, dans la mesure où elle épargne des guerres bien plus ruineuses à tous égards. Si, par exemple, Regiomontanas, Luther, Pierre Louis, etc. avaient été assassinés.

Nous l'avons déjà dit, selon la doctrine de Naudé, il n'y a de *raison d'État* véritable que le coup d'État effectif et, sous ce rapport, tout coup d'État n'est parfait que s'il est populaire. Or, cette irruption de la populace sur la scène publique et politique n'est possible que si « le bon politique » sait exciter ses défauts, par le savoir-faire des « secrets ».

Et c'est en décrivant les « secrets » de l'action politique des gouvernants (leurs manières d'agir secrètes : les "*arcana imperii*" ou secrets d'empire) que Gabriel Naudé répartit la variété des « coups d'État » en trois types:

La première forme de « coup d'État », la plus courante et la plus partagée, est la « science générale » de l'État, qui s'inspire de la définition de *la raison d'État* de Giovanni Botero, autrement dit une véritable théorie générale de l'État et du gouvernement.

De prime abord, cette présentation ne laisse pas apparaître de lien évident avec la notion et le concept de coup d'État naudéen. Et on peut même, à juste titre, s'en étonner. Car il y a là un non-dit manifeste dont Gabriel Naudé ne semble visiblement pas avoir conscience et qu'il faut expliciter par la conjecture suivante : le premier coup d'État, autrement dit le *coup* initial ou primitif par lequel l'État est créé, est précisément l'objet de la « science générale de l'État » à laquelle il fait allusion. En d'autres mots, la naissance de l'État ou de tout État procède, de façon nécessaire, d'un premier coup d'État. C'est la sortie de l'état de nature et le passage à l'état sociétal, dont il cite maints exemples avec les fondateurs de nations qui peuvent être qualifiés de héros-menteurs.

Deux renvois fournissent la matière et un socle à cette conjecture. Tout d'abord, la maxime métaphysique (de facture héraclitéenne) qu'il énonce et étaye au chapitre IV de son ouvrage : *tout ce qui naît meurt* et par lequel Gabriel Naudé justifie les principes intangibles de « conservation » et « préservation » de l'État. Ensuite, au plan doctrinal, le rôle et la fonction attribués aux subterfuges ou *secrets* qui sont à la fondation des empires : les fameux *secrets d'empire*, qu'il reprend et redéfinit en approfondissant les liens étymologiques et sémiologiques entre les vocables *secrets (arcanum)*, *arx* (forteresse) et *arca* (coffre), pour repenser de fond en comble le culte du secret qui est au cœur de la naissance de l'État. La raison d'État est un secret, qui doit donc être dissimulé. C'est la science du secret.

Ce coup d'état originel, créateur, la raison d'État elle-même, vient au jour par un « coup de maître », dont l'effectivité doit être maintenue, conservée et préservée : la création continue. L'État est, par conséquent, un présent absolu, puisqu'il naît de sa propre raison, c'est-à-dire de lui-même. Il est donc à lui-même son propre fondement qui ne justifie sa « préservation » que par des « coups ». Ainsi, l'État ne se maintient que par une sorte de *coup d'État continu*. C'est, peut-on dire ici, l'auto-saisissement de l'État, pour qu'il naisse. L'État naît donc de lui-même. Après cette naissance, vient sa préservation.

La deuxième forme de « coup d'État » est, écrit-il, « ce que les Français nomment, **maximes d'État**, et les Italiens, **raison d'État** » et qui se rapproche fort, d'une part, de la raison d'État telle que dégagée par Guichardin à partir de Machiavel, et, d'autre part et surtout, des théoriciens de la raison d'État juridique, et de Pietro Andrea Canonhiero en particulier. Cette forme-là, Naudé la présente comme un « excès du droit commun à cause du bien public ». C'est l'exigence politique (le « bien ») et/ou la nécessité d'État (l'« utilité publique ») qui imposent et commandent la sortie temporaire ou l'abandon momentané du « droit commun ». Par cette notion d'« excès » temporaire ou d'exception provisoire, Naudé reprend à son compte l'idée originelle de la raison d'État comme droit dérogatoire propre à l'État : le « *ragione (droit) di stato* ». Si l'État s'autosaisit pour se créer et produire « le droit commun », il peut et doit, en cas de besoin, en sortir momentanément, pour se conserver.

P. A. Canonhiero est, faut-il le préciser, celui qui aura détaillé avec le plus de précision cette conception, en établissant la raison d'État sur un triptyque conceptuel associant l'exception juridique à une nécessité absolue (sans autre solution possible) et à l'utilité publique comme fin ultime et unique de l'action exceptionnelle.

Bref, si l'État se crée ou naît par un « coup » initial (première forme de coup d'État) et ne se maintient que par d'autres « coups » exceptionnels (deuxième forme de coup d'État), il agit sans dévoiler sa justification, car le fait précède le droit et, par conséquent, n'appelle pas de justification (troisième coup d'État).

Cette troisième et dernière forme est le « coup d'État » proprement dit. La définition qu'en donne Gabriel Naudé est, en fait, identique à la raison d'État : un excès du droit commun au nom du bien public. Cependant, il y apporte une nuance importante, au sens où la justification suit l'action au lieu de la précéder, à l'instar du tonnerre qui « frappe avant que d'éclater ». Le fait précède donc le droit, ce qui dans l'optique naudéenne revient à dire que, en certains cas, le droit est ou devient le fait de l'État lui-même. En pareille circonstance, tout se passe comme si l'État ne sortait pas du droit ni ne le brisait. L'État est lui-même la loi et, en dernière instance, quand il la suspend, il ne sort de lui-même qu'en apparence. En fait, il reste à l'intérieur de lui-même. C'est la liberté de l'État que celle de se conformer à son droit d'être.

Telles sont donc les trois principales formes de « coup d'État » chez G. Naudé : naissance, conservation et non justification.

Pour dire à présent un mot sur l'origine et la genèse du terme « coup d'État » chez G. Naudé, notons qu'il laisse apparaître un calque de l'expression « coup fourré », que lui-même utilise de façon abondante, et qui signifie « un coup qu'on porte avec furie, sans se mettre en garde, en sorte qu'on en reçoit un autre en même temps » (Furetière). C'est, en somme, un vrai « coup politique » porté au nom du bien public, sans se soucier des conséquences et de la justification légale ou morale de l'acte.

Signalons que G. Naudé assortit ces « coups d'État » de cinq importantes et indispensables précautions et surtout il les réserve à certaines occasions qui renseignent aussi sur sa conception du « bien public ». En effet, en bon disciple de Machiavel, il voit dans le bien public la conservation de l'État et du prince, selon cinq catégories d'« occasions » propices au coup d'État, quand il s'agit : 1/ d'assurer l'établissement d'un nouveau régime ; 2/ de restaurer une principauté au bord de la ruine ; 3/ d'affaiblir les privilèges dont jouissent certains sujets au préjudice du prince ; 4/ de ruiner une puissance, un parti représentant un danger armé ; 5/ de réduire toute puissance opposée à l'intérêt du prince et dangereuse par le nombre de ses partisans.

Tel est, brièvement résumé, la théorie historique et la doctrine politique de Gabriel Naudé sur les « coups d'État ». Elles aident à mettre au jour et à exposer les manœuvres des médiocres, en France, le pays des « stratagèmes ».

Mais, précision utile, de Gabriel Naudé, les médiocres ignorent les écrits et ne connaissent ni la théorie ni la doctrine, pour qu'ils puissent les appliquer à bon escient et les mener à bonne fin. Certes, ils pratiquent des « coups d'État » tels que Gabriel Naudé les expose, et c'est même le cœur de leurs activités politiques et actions administratives. Par suite, ils le font en toute méconnaissance de cet auteur mais au nom d'un machiavélisme déformé qui, au fond, ne vise que leurs intérêts personnels ou avantages de groupe et nullement ceux de la France.

Mais, cela on le sait, et parce qu'il en va ainsi partout et depuis toujours : « les ignorants se lèvent et prennent le ciel de force ». Ces « ignorants » de Saint Augustin sont les « incapables » de Sophie Coignard et nos médiocres d'aujourd'hui.